

Appel à candidature C.C.A.S. de CHAVENAY

Remplacement d'un membre démissionnaire nommé au conseil d'administration

Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de Chavenay exerce des missions d'aides sociales obligatoires et des missions d'accompagnement facultatives ; il est géré par un conseil d'administration composé de membres élus et de membres nommés par le Maire.

Par délibération N°32_2020 en date du 29 juin 2020, le Conseil Municipal a fixé à 10 le nombre des membres du Conseil d'Administration en plus du Maire qui est le Président de droit : 5 membres élus au sein du Conseil Municipal et 5 membres nommés par le Maire représentant les associations. Ces derniers participent à des actions de prévention, d'animation ou de développement social.

À la suite de la démission d'un de ses membres, Myriam BRENAC, Maire de Chavenay et Présidente du C.C.A.S. lance un **appel à candidature auprès des associations** œuvrant dans le domaine social.

En application du Code de l'action sociale et des familles, quatre catégories d'associations doivent être représentées :

- Les associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions ;
- Les associations de personnes âgées et de retraités ;
- Les associations de personnes handicapées ;
- L'Union départementale des associations familiales.

Pour être recevable, les candidatures doivent concerner des personnes :

- Dûment mandatées par l'association pour la représenter, étant établi que l'association doit avoir son siège dans le département ;
- Menant des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans la commune ;
- Qui ne sont pas fournisseurs de biens et de services au CCAS, qui n'entretiennent aucune relation de prestation à l'égard du CCAS ;
- Qui ne sont pas membres du Conseil Municipal.

Les associations sont ainsi appelées à présenter un candidat, membre de leur association, pour siéger à ce conseil d'administration.

Les candidatures sont à adresser par écrit à Madame le Maire, Présidente du C.C.A.S. de Chavenay, place de l'église, 78450 CHAVENAY, jusqu'au 15 août 2022.

Le présent avis est diffusé par affichage en mairie et sur le site internet de la commune.

Fait à Chavenay, le 05 juillet 2022

Le Maire,
Myriam BRENAC

